



## Compte-rendu Conseil municipal du 11-06-2020

En raison du contexte sanitaire et suite aux directives gouvernementales, le public n'est pas autorisé, seulement deux représentants de la presse locale, la salle du conseil est aménagée pour respecter la distanciation physique et la séance est retransmise sur facebook.

Excusée : Isabelle Marlinge, retenue au Maroc

### **Ordre du jour :**

#### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 27-05-2020**

Adopté à l'unanimité

#### **2- Fixation du nombre de membres du CCAS et élection des membres**

Le CCAS est composé de : Mr le Maire, président de droit, 4 membres élus du conseil municipal, 4 membres désignés par le Maire et proposés par les associations représentatives dans le domaine social.

Les 4 élus proposés sont : Isabelle Noël, Georges Mazeaud, Simone Crouzette, Jean-Luc Chambras

Adopté à l'unanimité

#### **3- Désignation du représentant au CA du Collège**

Un membre du conseil municipal doit siéger au CA du collège et un suppléant désigné.

Mr le Maire propose Joëlle Clédière titulaire, et Georges Mazeaud suppléant.

Adopté à l'unanimité

#### **4- Désignation du représentant à l'Instance de Coordination de l'Autonomie**

Mr le Maire propose Georges Mazeaud comme titulaire, celui-ci connaît parfaitement cette instance dont il est vice-président depuis 2008, et Isabelle Noël comme suppléante.

Adopté à l'unanimité

#### **5- Désignation du correspondant Défense**

C'est la personne chargée de représenter la commune devant les autorités militaires du Département et de la Région et c'est également le référent de la commune pour les questions de défense et de sécurité civile.

Jean-Luc Chambras est proposé.

Adopté à l'unanimité

#### **6- Désignation des délégués au secteur intercommunal d'électrification de Seilhac**

Jean-Michel Leyris explique que le secteur concerné comprend le canton de Seilhac (ancien canton, moins Beaumont et St Salvadour), ainsi que la commune du Lonzac, et ajoute qu'il n'y a pratiquement plus de travaux importants à faire.

Mr le Maire propose Jean-Michel Leyris et Gérard Villette comme titulaires et Cathy Villatoux et Romuald Rhodes comme suppléants.

Adopté à l'unanimité

#### **7- Désignation des représentants de l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine (ACJNA)**

Seilhac adhère à cette association, dont les statuts prévoient que chaque membre doit désigner trois représentants parmi lesquels au moins un administrateur du Comité de Jumelage, non élu.

Mr le Maire propose Cathy Villatoux et Romain Mancini comme élus et Marie-Paule Vergne comme non élue.

Adopté à l'unanimité

#### **8- Désignation des représentants au CA de l'EHPAD**

L'EHPAD est un établissement hospitalier depuis 2014, géré par un directeur désigné par l'ARS.

Mr le Maire précise que la période de confinement a été bien gérée par la direction et le personnel, aucun cas n'est à signaler.

Le conseil d'administration, dont le maire est président, comprend des représentants du département, de l'ARS, du personnel, des familles, des résidents et des élus.

Mr le Maire propose Isabelle Noël et Jean-Luc Chambras.

Adopté à l'unanimité

#### **9- Mise en place des commissions communales**

Chaque élu s'est positionné au sein des six commissions, dont la liste a été communiquée :

- ALSH, vie des écoles, culture, médiathèque
- entretien communal, travaux

- dématérialisation, développement durable, tourisme, loisirs
- finances, développement, économie
- fêtes et cérémonies, personnes âgées
- associations

Il est précisé qu'au cours de la mandature, chacun a la possibilité de changer de commission.

Au niveau de l'Agglo la mise en place des commissions ne se fera pas avant fin Juillet et chaque élu est invité à se positionner en lien avec les commissions communales.

Adopté à l'unanimité

#### **10- Dépenses de l'article » fêtes et cérémonies »**

A la demande de la Trésorerie, les dépenses de cet article doivent être précisées par le conseil municipal. Il est décidé d'inscrire une liste destinée à couvrir une grande variété de dépenses effectuées lors de cérémonies officielles, inaugurations, manifestations sportives et culturelles, feux d'artifices,...

Adopté à l'unanimité

#### **11- Autorisation donnée au maire d'accepter des dons, legs**

Il s'agit de dons ou de legs non grevés de conditions ni de charges et le maire doit informer le conseil municipal des opérations réalisées.

Adopté à l'unanimité

#### **12- Autorisation donnée au maire d'accepter les encaissements liés aux remboursements de sinistres par les assurances**

Pour une simplification et pour accélérer la procédure, le conseil municipal peut autoriser le maire à encaisser les chèques liés aux remboursements des assurances.

Adopté à l'unanimité

#### **13- Autorisation donnée au maire de renouveler au nom de la commune l'adhésion aux associations dont elle est membre**

Cette délibération s'inscrit encore une fois dans un but de simplification du fonctionnement municipal. Les associations en question sont : l'association des étangs corréziens, l'association des maires, l'association des communes jumelées.

Adopté à l'unanimité

#### **14- Autorisation donnée au maire de créer, modifier, supprimer une régie**

Jusqu'à présent, une délibération était nécessaire pour chaque régie, donc il est proposé de simplifier le système. Il existe actuellement une régie pour : le marché, la pêche, la médiathèque, les photocopies, la location de la MAS, les dons à la commune et ceux au CCAS.

Adopté à l'unanimité

### **15- Recrutement de personnel occasionnel-surveillant de baignade été 2020**

En raison de la crise sanitaire, le SDIS a informé la mairie qu'il ne prévoit pas de surveillant de baignade à Seilhac cette année. Il convient donc de recruter deux surveillants du 4 Juillet au 23 Août.

Mr Orlianges demande quelles sont les qualifications requises : avoir le PSE1 et le BNSSA et être majeur. Une annonce a été déposée sur facebook.

Adopté à l'unanimité

### **16- Recrutement par contrats d'engagement éducatif /ALSH**

C'est un contrat de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs. La commune peut conclure ce type de contrat, les personnes doivent justifier des qualifications exigées et doivent être affectées à des fonctions d'animation et d'encadrement.

Il est proposé de procéder à ces recrutements en fonction des besoins pour chaque période de vacances scolaires. Le nombre de recrutements sera fonction du nombre d'enfants inscrits et donc des besoins d'encadrement. La rémunération est la suivante :

BAFD : 53€/jour

BAFA : 46€/jour

Animateur stagiaire : 43€/jour

Rémunération supplémentaire/nuitée : 15€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget ALSH.

Adopté à l'unanimité

### **17- Questions diverses**

Une information est donnée sur les travaux en cours : ceux de l'église sont en voie d'achèvement et il est toujours possible de faire des dons par la Fondation du Patrimoine.

L'opération « Cœur de bourg » concernant le panneautage, menée avec l'Agglo est en bonne voie.

Il serait bon de prévoir les dates des conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année pour faciliter l'organisation.